



# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 8 novembre 2017.

## Présents

M. HOCBON Ludovic, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

## Pouvoirs

Mme GAILLARD Leslie a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme MORETTON Annette a donné pouvoir à Mme GARREAU Myriam, M. GARON Bernard, a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à M. BERDOLL Charles, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir à Mme LÉGERON Ghislaine et Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. MACORPS Jean-Paul.

## Absents

Mme VINCENT Denise, Conseillère municipale.

## Secrétaire

M. BIRÉ Michel, Conseiller municipal.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les marchés de travaux relatifs à la rénovation et la mise en accessibilité du groupe scolaire Florence-Arthaud :

- **RETIENT** les titulaires pour chacun des lots du marché conformément à l'analyse des offres de la commission d'examen des offres réunie les 7 et 14 novembre 2017 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement afférents au marché de travaux Rénovation et mise en accessibilité du groupe scolaire Florence Arthaud.

Concernant le choix du mode de gestion et l'approbation du projet de contrat relatif à l'Espace Culturel et de Congrès René-Cassin la Gare :

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage (concession de service) portant sur l'exploitation de l'Espace Culturel et de Congrès René-Cassin – La Gare conformément aux caractéristiques générales décrites dans le projet de contrat annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Concernant l'élaboration du règlement local de publicité:

- **PREND ACTE** de la tenue, au sein du conseil municipal, du débat tenu sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité basé sur le support ci-après annexé ; -**CONSTATE** que le débat formalisé par la présente délibération est clos ; -**DIT** que le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Concernant l'enquête publique relative au projet d'agrandissement de la GAEC « La Cambuse » sur le territoire de Xanton-Chassenon :

- **EMET** un avis favorable à ce projet.

Concernant la cession partielle de la parcelle AW n°474 sise 9 rue de Niort :

- **APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle, cadastrée section AW n°474p, à la SARL la Providence représentée par M. Jean-Luc et Mme Sophie DUFOUR ou toute autre entité juridique déclarée en leur nom à créer d'ici la signature de l'acte, au prix de 15 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant le transfert de propriété des collèges François-Viète et André-Tiraqueau au Conseil départemental de la Vendée :

- **APPROUVE** le transfert de propriété au Conseil départemental de la Vendée, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BI n°139 d'une superficie de 19 959 m<sup>2</sup> pour le collège François Viète et section BW n°23 d'une superficie de 22 542 m<sup>2</sup> pour le collège André Tiraqueau, correspondant aux emprises foncières ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, les frais inhérents étant à la charge du Conseil départemental de la Vendée.

Concernant le déclassement des parcelles BT 163 et 200 du domaine public communal:

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BT n° 163 et 200 sises Allée des Bleuets et leur classement dans le domaine privé communal ;  
-**DÉLÈGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Désignation des emplois	Création	Suppression
<b>Catégorie B</b>		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 15 h 30/semaine	1	
<b>Catégorie C</b>		
Adjoint d'animation à TC		1
Adjoint d'animation à TNC 30 h/semaine		1
Adjoint d'animation à TNC 32 h/semaine	1	
Adjoint d'animation à TNC 22 h/semaine	1	
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Concernant le rapport annuel d'activités pour l'année 2016 de la communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **PREND ACTE** des rapports annuels d'activités pour l'année 2016 des Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de Fontenay-Vendée de l'Hermenault joints en annexe.

Concernant le montant du fonds de concours pris en charge par la ville de Fontenay-le-Comte dans le cadre de la réalisation du Barreau de liaison ZAE route de Niort ZAE Saint-Médard-des-Prés :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 599 253,00 € à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée pour la réalisation du barreau de liaison entre les ZAE Saint-Médard-des-Prés et Route de Niort ; -**DEFINIT** que ce versement se fera en deux fois, avec un acompte de 300 000 € dès cette année 2017 et le solde de 299 253 € en 2018 ;  
-**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent.

Concernant une décision modificative pour le budget primitif 2017 :

- **VOTE** par chapitre la décision modificative n°4 pour l'exercice 2017 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, arrêtée à 0 €.

Concernant une décision modificative pour le budget annexe assainissement :

- **VOTE** par chapitre la décision modificative n°2 pour l'exercice 2017 de la section d'investissement du budget annexe assainissement, équilibré en recettes et en dépenses, arrêtée à 0 €.

Concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme suivante :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Créances irrécouvrables diverses ..... 9 905,96 €.

Concernant le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée, joint en annexe à la présente délibération, à intervenir entre l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes, la communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et le Conseil Départemental de la Vendée ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci.

Concernant une demande de subventions au Conseil départemental de la Vendée pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse :

- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre du programme d'aide à l'enseignement musical et chorégraphique auprès du Conseil départemental de la Vendée en faveur de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse pour l'année 2017-2018 ; -**AUTORISE** M. le Maire à produire tous les justificatifs nécessaires pour le calcul et le versement des subventions correspondantes.

Concernant des demandes de subventions pour la restauration des charpentes et couvertures pour l'Eglise St Jean Baptiste :

- **APPROUVE** les travaux d'urgence de restauration des couvertures et charpentes de l'Eglise Saint-Jean Baptiste d'un montant de 368 524,43 € H.T. (honoraires compris) ; -**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux de réfection des couvertures et charpentes	305 803,43 €
Frais de maîtrise d'œuvre par Architecte du patrimoine	46 551,00 €
Frais SPS	880,00 €
Provision pour aléas	15 290,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>368 524,43 €</b>

- SOLLICITE** les subventions relatives à ces travaux d'urgence conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Aide de l'Etat (DRAC) (40% du montant HT)	147 409,77 €
Aide du Conseil départemental de la Vendée (10% du montant HT plafonné à 300 000 €)	30 000,00 €
Aide du Conseil régional des Pays de la Loire (20% du montant HT)	73 704,89 €
Autofinancement	117 409,77 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>368 524,43 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant le rapport d'orientation budgétaire relatif au projet de budget 2018 :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

Concernant la convention d'accès au service extranet de consultation des ressources de la CMSA pour la prestation unique :

- **APPROUVE** le projet de convention d'accès au nouveau service extranet de consultation des ressources mis en place par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique-Vendée, pour le calcul de la Prestation de Service Unique ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Directrice Adjointe de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique-Vendée ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à M. le Maire pour les renouvellements de conventions à venir.

Concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal d'Enfants :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal d'Enfants ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



**Le Maire,**

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché du : 20 novembre 2017  
au